

6 mois / 1 an

# CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL (CETI)

## De quoi s'agit-il ?

Un **chauffe-eau thermodynamique individuel (CETI)** est une pompe à chaleur de petite puissance dédiée exclusivement à la production d'eau chaude sanitaire. Il se compose d'un **volume de stockage** (généralement 150 à 300 l d'eau) et d'une pompe à chaleur (PAC) fonctionnant à l'électricité.



photo : Ademe

La **PAC** est constituée d'un circuit fermé et étanche dans lequel circule un **fluide frigorigène** qui transporte les calories captées dans la source extérieure. Un compresseur, alimenté à l'électricité, élève la température et la pression du fluide pour qu'il transfère les calories au ballon d'eau chaude.

Le CETI est équipé d'un **chauffage d'appoint** permettant de palier une baisse de puissance de la PAC.

**Le CETI peut être raccordé à la VMC.** Il est alors dans une pièce humide et permet de récupérer les calories perdues par la VMC simple-flux.

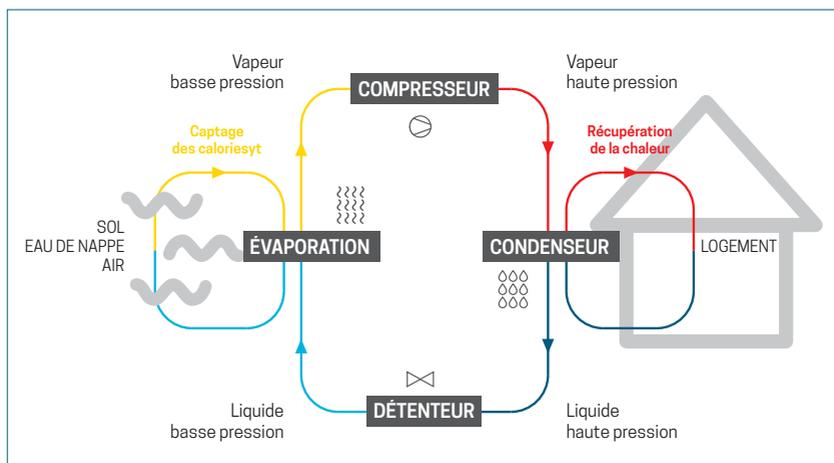


illustration : Terre-lune

# 6 mois / 1 an

## CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL (CETI)

### Quel entretien et en quoi consiste-t'il ?

**Aucun entretien du chauffe-eau thermodynamique n'est obligatoire.** Il n'est donc pas nécessaire de le faire réaliser par un professionnel qualifié. Une révision annuelle peut être imposée par le constructeur pour le maintien de la garantie.

**Ce que vous pouvez faire vous-même chaque année :**

- dépoussiérez les grilles d'aération/ventilation,
- nettoyez à la brosse l'évaporateur pour enlever la poussière ou les obstructions,
- vérifiez s'il n'existe pas de fuites suspectes.

**Vous pouvez confier un entretien bisannuel à un professionnel qualifié qui :**

- contrôle l'étanchéité du circuit renfermant le fluide frigorigène,
- contrôle débit et sécurité,
- effectue un relevé de mesures,
- nettoie les dépôts éventuels dans la cuve.

**Si votre CETI est raccordé à la VMC :**

- vérifiez l'encrassement des filtres tous les six mois,
- changez les filtres tous les ans.

### Combien coûte l'entretien si vous le confiez à un professionnel ?

Les professionnels qualifiés proposent en général un **contrat d'entretien** garantissant la **visite d'entretien annuelle et des dépannages**. Le coût de ce type de contrat est compris entre 100 € et 200 €\* par an selon les prestations.

\* Prix indicatifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017